



Après ONC : procédure stagne, madame ne veut pas vendre et habite

Par **BRB Christophe**, le **07/01/2017** à **19:51**

Bonjour,

Voilà, j'ai demandé le divorce après 12 ans de vie commune en avril 2015 suite à des problèmes récurrents (disputes devant les enfants (nous avons deux filles), harcèlement moral etc...) : nous avons acquis une maison en 2006 (150000€ dont 110000 empruntés sur 20 ans) sous le régime de la communauté des biens (pas de contrat de mariage), voulant la vendre et elle non, nous sommes passés devant le JAF qui a délivré une ONC le 28/09/2015. Seulement mon ex. ne travaille pas, et étant gendarme (donc ayant un logement de fonction), la JAF lui a accordé l'usufruit de la maison sans limites de temps, je n'ai donc plus le droit d'y aller sauf pour chercher et ramener mes filles, le prêt de 700€ est à ma charge, je verse une pension alimentaire de 500€ et 100€ de supplément familial de solde sont prélevés sur ma solde pour lui être donné. Au final lorsqu'on retire les différents prélèvements mensuels (180€ d'impôt sur le revenu, 130€ d'impôts locaux, l'assurance de la voiture, de l'habitation, la mutuelle, les factures (EDF, Gaz etc...) il ne me reste sur mes 2000€ de salaire qu'une centaine d'euros pour vivre... Alors qu'elle bénéficie de toute les aides (aide juridictionnelle, alloc., RSA etc...).

Depuis l'ONC il y a plus de 14 mois rien n'a avancé, car elle ne veut toujours pas vendre la maison et je ne peux la forcer, mon avocate ne réponds plus à mes mails et je n'ai même plus les moyens d'aller chercher mes filles (à une heure de route) et de les recevoir ma situation financière devenant de jour en jour plus critique.

Je trouve ça profondément injuste, car je travaille de jour comme de nuit, elle a un niveau de vie beaucoup plus élevé que le mien sans rien faire et fait tout pour tout ralentir, voici mes questions :

l'ONC ne dure que 30 mois, que va t'il se passer ensuite, car il y a fort à parier que rien n'aura bougé d'ici là. Faudra t'il recommencer tout depuis zéro ? Mon ex. peut-elle faire ainsi durer la procédure jusqu'à ce que j'ai remboursé tout le prêt dans 10 ans ? Mon avocate peut-elle faire quelque chose ?

Bref, y a t'il des solutions à mon problème sachant qu'elle ne veut pas vendre et qu'elle n'a pas de travail ?

Puis je contacter le JAF pour changer les modalités de l'ONC, lui demander une solution, car je ne peux plus, c'est trop lourd à payer. Je ne vis plus !

J'attends beaucoup de vos conseils, car je ne sais plus que faire, je ne vis plus mes enfants

faute de moyens et je ne vois pas ce qui pourrait arranger les choses... :'-(

Par **Visiteur**, le **07/01/2017** à **21:41**

Bonsoir,

Oui, il faut faire des pieds et des mains pour que le JAF accepte de réétudier le dossier...

Par **BRB Christophe**, le **08/01/2017** à **13:27**

Merci beaucoup ^^